

Légende

Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence


- Zones A – Champ d'expansion des crues**
 - AEP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - AZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - ATF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
 - AF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - AM en aléa Modéré (M)
 - AEM dans le lit majeur des cours d'eau, au fil des crues de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.
- Zones B – Zones déjà urbanisées**
 - BEP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - BZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - BTF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
 - BF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - BM en aléa Modéré (M)
- Zones C – Centres urbains**
 - C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - CZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - CTF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
 - CF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
 - CM en aléa Modéré (M)


Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI

- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Autres**
 - Ligne isolote du niveau des Plus Hautes Eaux Communes (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN99)

- Limites communales
- Routes principales
- Voies SNCF et tramway
- Parcelles cadastrales
- Bati cadastral
- AF Lettrage Zones réglementaires du PPRI

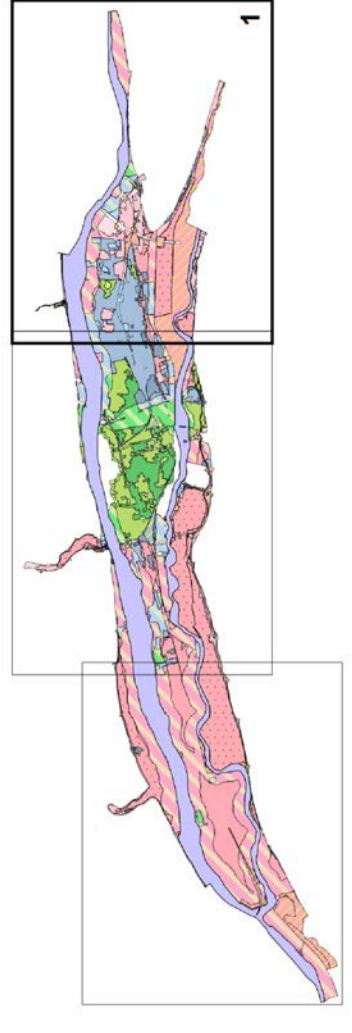
Zone fréquemment inondable (TF+, F+)




Révision
Du Plan de Prévention
Des Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
 Direction Régionale
 des Territoires
 d'Indre-et-Loire
 Service Urbanisme
 et Habitat

Val de Tours-Val de Luynes
 Projet de PPRI
 Dossier d'enquête publique



Carte du zonage réglementaire

Plan 1
 Echelle : 1 / 10 000